

La démocratisation de l'Éducation nationale : un axe de refondation

mardi 28 juin 2016, par Martine Boudet

Le quinquennat de François Hollande a suscité l'espoir d'une « refondation » de l'École, du nom de la loi d'orientation et de programmation votée en 2013. Avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) [1], le pays est sorti de la période qui vouait la formation enseignante à sa perte, en faisant des stagiaires des personnels corvéables à merci [2]. Des moyens matériels et humains ont été consentis, par exception à une politique budgétaire globalement austéritaire [3]. Un plan de revalorisation salariale et de déroulement de carrière des personnels est programmé pour 2017.

Si conséquente soit-elle, la gestion des moyens, structures et ressources humaines, ne peut suffire, si elle n'est accompagnée d'une évolution qualitative de même envergure. Le contexte actuel de crise systémique nécessite que soient dégagées également des ressources morales aptes à remotiver la corporation enseignante, les publics scolaires, l'opinion... Un récent rapport de l'UNICEF sur les inégalités scolaires confirme la dure réalité qui prévaut : la France est classée 35^e sur les 37 pays de référence. *« D'une manière générale, le rapport montre que les politiques publiques françaises laissent de côté les plus vulnérables, en ne prenant pas en compte les spécificités de ces populations. »* [4]

Inégalités scolaires et sombres perspectives de chômage à la sortie des études engendrent mal-être et violences, notamment dans des établissements de quartiers populaires. La lepénisation des esprits poursuit par ailleurs son travail de sape au niveau des mentalités et des relations inter-catégorielles. En fait, en réponse à une actualité de mutation, l'École doit contribuer à construire l'espace d'un dialogue assaini entre les différentes composantes du système éducatif. Un chantier incontournable à cet égard réside dans la démocratisation de ses modes de gouvernance [5]

Un problème récurrent de gouvernance

Dans un contexte marqué par la « guerre contre le terrorisme » et la banalisation de l'état d'urgence, la progression de l'autoritarisme administratif, celui des corps intermédiaires, est notable. Des incidents de parcours ont eu lieu après les attentats de janvier 2015. Les pétitions s'accumulent pour demander l'arrêt de poursuites disciplinaires pour cause de conflits du travail. Autres faits symptomatiques, des grèves de la faim sont enregistrées [6], ainsi que des cas de suicide dans des établissements pourtant considérés comme normaux [7].

À cette gestion souvent brutale de personnels hautement qualifiés, s'ajoute un mépris de la représentation syndicale majoritaire. Le décret d'application de la réforme des collèges a été publié le jour même – le 19 mai 2015 – où une partie de la corporation (50 % en collège, selon l'intersyndicale) faisait grève et manifestait pour sa renégociation. Le 11 juin 2015, deuxième jour de mobilisation, a été la date choisie pour la publication de la circulaire d'application de la réforme. Est ainsi nié le dialogue social, qui doit faire prévaloir [la représentativité des interlocuteurs](#).

Pour avoir manifesté leur opposition à la loi sur le Travail (loi El Khomri), des lycéens ont été victimes de répression dans les établissements, via la tenue de conseils de discipline. Ces faits s'ajoutent à des mauvais traitements infligés par des policiers dans l'espace public. Cette actualité multilatérale incite à définir l'autoritarisme administratif comme l'une des expressions d'une violence d'État généralisée en période de conflit social.

Les personnels objets de la violence sociétale

La crise economico-politique que traverse le pays a également des répercussions au niveau des publics scolaires. En l'absence de remédiation aux problèmes liés aux discriminations et aux échecs scolaires qui en résultent, au chômage, au discrédit croissant de la classe politique et à la montée des extrêmes, les faits de violence se manifestent de manière toujours plus prégnante à l'École, singulièrement dans le secondaire. Les médias jouent un rôle de caisse de résonance, ce qui peut amplifier la perte de repères et de valeurs citoyennes.

De cas individuels d'indiscipline et d'incivilités, l'on passe désormais à des phénomènes de groupe concertés, face auxquels enseignants et éducateurs sont isolés et fragilisés pour une raison ou une autre. Des phénomènes de

communautarisation juvénile agressive sont alimentés via les réseaux sociaux. Dans des établissements de banlieue, notamment dans le 93, des équipes sont conduites à exercer leur droit de retrait ; trop souvent, c'est de « rééducation » sommaire et empirique qu'elles sont amenées à effectuer au quotidien. La précarité psycho-sociale est ainsi devenue un lot de plus en plus communément partagé, à un degré ou à un autre. Ce phénomène perdure du fait du peu de témoignages publics sur les difficultés professionnelles, l'évaluation portant en grande partie sur la capacité à « tenir ses classes » et à « ne pas faire de vagues ». Pris en étau entre hiérarchie administrative et publics scolaires, certains personnels peuvent être bouc-émissairisés et subir une « double peine », en termes de conditions professionnelles et de carrière.

La réhabilitation de la condition enseignante (rapports)

Des rapports officiels ont expertisé cette situation. Dans son rapport annuel pour 2010 [8], la médiatrice de l'Éducation nationale indique que 12 % des réclamations des personnels étaient directement liées à l'organisation du travail et aux relations professionnelles avec la hiérarchie et les collègues. Cette catégorie de réclamations est la seule à avoir connu une augmentation significative depuis que la médiation est entrée en vigueur : elle a crû de 15 % depuis 2000 alors que les réclamations sur le recrutement et le déroulement de carrière ont chuté de moitié sur la même période.

La Fédération des autonomes de solidarité laïque (FAS) a constaté également un accroissement sensible des conflits hiérarchiques, notamment dans le second degré [9]. Cette tendance résulte de la conjonction d'un durcissement du management des chefs d'établissement et d'un affaiblissement de l'esprit de corps parmi les enseignants. Les conflits dans les collèges et les lycées se rapprochent de plus en plus de ceux que l'on peut observer dans les entreprises [10].

Le rapport sénatorial de juin 2012, *Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice*, fait le constat de la « souffrance ordinaire » des enseignants et pointe les différents aspects de la crise du métier, comme le montre la table des matières [11]. Il faut signaler aussi l'étude de victimation réalisée auprès des personnels du premier degré par l'Observatoire international de la violence à l'école, *L'école entre bonheur et ras-le-bol* [12]. Ces expertises concluent à la généralisation des risques psycho-sociaux (RPS) à différentes catégories de personnels d'enseignement et d'éducation.

L'enquête internationale de l'OCDE sur la condition enseignante en 2013 révèle qu'en France, la démarche de refondation, qui n'a pas intégré les données de ces rapports en termes législatifs, n'a globalement pas d'effet sur le vécu professionnel [13].

Une deuxième étape nécessaire de refondation de l'École

En fait, les décideurs et directions des ressources humaines doivent s'adapter à un contexte socio-éducatif et à une conjoncture devenus défavorables, et dont la gestion ne relève pas principalement des compétences et des attributions des agents sur le terrain. Loin de leur imputer la responsabilité des problèmes relevant de cette gestion, l'institution doit se montrer solidaire de ses personnels, qui constituent le pilier central du système éducatif. Elle doit prendre conscience de l'importance de phénomènes socio-culturels concomitants et contradictoires, et par conséquent de leur rééquilibrage : féminisation des corporations, massification des publics scolaires, constitution à l'aide des réseaux sociaux, de groupes de pression juvéniles ou parentaux de type clientéliste... Il reste à prendre davantage en compte le dossier de la santé des personnels, par une véritable reconnaissance des risques psycho-sociaux (RPS) et de ses effets (cas de *burn-out*, par exemple).

Desserrer l'étau à la fois patriarcal et jeuniste/clientéliste dans lequel sont souvent enfermés les personnels nécessite aussi de favoriser la mise en responsabilités des femmes. Une mise à parité aux différents niveaux hiérarchiques, en particulier sur le principe de la co-éducation de genre, favoriserait la lutte contre les stéréotypes sexistes et un dialogue des cultures de genre. L'actualité institutionnelle manifeste des évolutions dans ce sens : mise en place de la parité au niveau de l'équipe gouvernementale, campagne interministérielle pour la lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école à partir de la maternelle. La décision des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) d'assurer à terme la parité dans les équipes universitaires est une avancée dans cet ordre d'idée.

La dégradation des conditions d'enseignement, qui s'ajoute à une insuffisante rétribution au regard des qualifications exigées, constitue un facteur d'affaiblissement de la vie citoyenne et du système démocratique. Cette situation explique la crise de recrutement dans des disciplines fondamentales telles que le français et les mathématiques [14], ainsi que le taux élevé d'échecs et de démissions de stagiaires. En fait, une meilleure gestion des ressources humaines ne coûterait pas cher au pays, seule la volonté politique est requise. La démocratisation de l'Éducation nationale est conditionnée par un contrôle accru des hiérarchies intermédiaires, par la libération des énergies créatrices à l'échelle des personnels, par un véritable dialogue social avec les syndicats et les représentants des personnels. Dans un pays qui fait traditionnellement du service public d'éducation et d'enseignement la pierre angulaire de sa politique sociale, sa réhabilitation morale apparaît de première importance. Elle conditionne notamment l'autonomie du peuple et de sa jeunesse à l'égard des puissances médiatiques dominantes, qui détournent d'objectifs émancipateurs au compte d'un néolibéralisme destructeur. Éducatifs scolaires et populaires ont de ce point de vue partie liée, et une cause commune à faire avancer.

Pour une campagne unitaire de défense et de promotion de la corporation

Une campagne de cet ordre serait bienvenue, entre autres pour favoriser la recomposition d'une corporation travaillée par l'individualisme de repli. Parmi les préconisations élaborées dans les rapports institutionnels ou dans un cadre syndical et associatif, les suivantes présentent un intérêt certain.

1- Concernant la promotion des personnels (volet professionnel)

- *faire remonter et expertiser les initiatives innovantes* – expériences de terrain, requêtes et suggestions des personnels... – via la formation continue dans les Espé et le corps inspectoral, ainsi qu'au Conseil national de l'innovation et de la réussite éducative (CNIRE), dont il reste à assurer la promotion ;
- *favoriser la mise en responsabilité des femmes*, dans la perspective d'une mise à parité progressive aux différents niveaux hiérarchiques ;
- *assurer la transparence et le contrôle syndical des décisions de la hiérarchie* concernant les dossiers de cooptation ;
- *arrêter de prendre en compte la gestion de la vie scolaire dans l'évaluation des personnels enseignants* (arrêt de « la double peine ») ;
- *renforcer au niveau des DRH rectorales la politique de reconversion des personnels*, dite « 2^e carrière » ;

2- Concernant la gestion des violences administratives ou de publics (volets pénal et sanitaire notamment)

- *l'arrêt (ou bien selon le cas un traitement équitable) des poursuites judiciaires des personnels* soumis aux aléas de la vie scolaire (incivilités et violences) et socio-politique (actualité post-attentats) ;
- *la transparence du dispositif administratif* ainsi que la préférence donnée au dialogue interne, quant à la gestion des dossiers des enseignant(e)s confrontés notamment aux problèmes de violence ;
- *l'application de la mesure ministérielle concernant 'le rétablissement de l'autorité des maîtres'* (janvier 2015) ; [\[Mesure 2\]](#) *Rétablir l'autorité des maîtres* (campagne pour « une grande mobilisation de l'Ecole autour des valeurs républicaines ») « *Tout comportement mettant en cause (...) l'autorité du maître fera l'objet d'un*

signalement systématique au directeur d'école ou au chef d'établissement, d'un dialogue éducatif associant les parents d'élèves et, le cas échéant, d'une sanction. Aucun incident ne sera laissé sans suite. »

- *l'application pour les personnels de la loi de 2014 sur le harcèlement moral* (loi votée à l'origine pour des entreprises telles Telecom...) ;
- *la reconnaissance par l'Éducation nationale des risques psycho-sociaux (RPS) et du [burn-out](#) comme maladie professionnelle*. Il serait intéressant d'élargir la campagne contre le harcèlement à l'École, à l'initiative de la Délégation à la prévention de la violence scolaire [\[15\]](#) (phénomène actuellement traité au niveau des élèves) à la protection des personnels eux-mêmes.
- *La mise en place de groupes de parole indépendants de l'administration et la nomination de médiateurs scolaires* dans les établissements difficiles
- *La mise en place d'une juridiction interne qui statue sur les manquements et abus des directions et administratifs*
- *Le renforcement de la formation, de l'autonomie et des prérogatives des médiations académiques.*

...

Bibliographie

- Cour des Comptes (2013), « Gérer les enseignants autrement » (rapport).
- Devineau Sophie, *Le Genre à l'école des enseignantes. Embûches de la mixité et leviers de la parité* (Éditions L'Harmattan) 2012
- Force Ouvrière, « Communiqué du défenseur syndical FO de Jacques RISSO »
- Sgen-CFDT (2013), « Gouvernance, un enjeu pour la refondation de l'Ecole » (rapport)
- Sitographie
- Frackowiak Pierre (2013), « [Refondation : des erreurs qui pourraient être fatales](#) »
- Frackowiak Pierre, Philippe Meirieu Philippe, *L'Éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ?* (Ed de l'Aube, 2008)
- Réseau des Enseignants du Primaire en Résistance (13 3 2013), « [M. le ministre, 380 000 Professeurs des Ecoles souhaitent aussi réussir la REFONDATION de l'école. Ne la faites pas sans eux !](#) » SNALC-FGAF, « [Reconnaissance du syndrome d'épuisement](#) », 2014.
- SNES, « [Le suicide de Pierre Jacques reconnu comme imputable au service une reconnaissance essentielle](#) » (juin 2014).

Notes

[1] Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont remplacé les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

[2] Ministère de l'Éducation nationale : *Journées de la refondation de l'École de la République 'l'école change avec vous'* (2 et 3 mai 2016, Paris).

[3] Les budgets des ministères de la Défense et de l'intérieur ont été également épargnés par cette politique austéritaire, à la différence des secteurs sociaux des Universités et de la Santé, par exemple.

[4] Pierre Cochet, « Inégalités entre les enfants, la France pointée du doigt par l'Unicef », *La Croix*, 14 avril 2016.

[5] Un deuxième chantier, tout aussi fondamental, concerne la promotion de la diversité disciplinaire et programmatique. Martine Boudet, « Comment réactiver la Refondation de l'École ? » (Blog Refondation Ecole, Mediapart).

[6] Sylvie Ducatteau, « [Grèves de la faim à répétition dans l'Éducation nationale](#) », *L'Humanité*, 1^{er} octobre 2015.

[7] [Lettre ouverte d'enseignants](#)

[8] Monique Sassier, [Les Risques du métier](#), rapport de la médiation de l'Éducation nationale, 2012.

[9] Autonome de solidarité (2012), [Le droit de grève souvent opposé au droit de retrait](#).

[10] [Enquête de l'Autonome de solidarité et de l'Observatoire de la violence à l'École \(2016\)](#).

[11] Brigitte Gonthier-Maurin, [Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice](#), rapport sénatorial, 2012.

[12] Observatoire international de la violence à l'école (Debarbieux Éric), « [L'École entre bonheur et ras-le-bol](#) » 2012.

[13] François Jarraud, « [OCDE : L'urgence de valoriser les enseignants français](#) » Café pédagogique, juin 2014.

[14] Véronique Soulié, « [Rentrée : les nouveaux profs manquent à l'appel](#) », *Libération*, 1^{er} septembre 2014).

[15] Sur la base des travaux des États généraux de l'insécurité à l'École, pilotés par Eric Debarbieux, a été créée en 2012 la Délégation ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences scolaires. L'une de ses missions concerne la protection des personnels : « *Suivre et prévenir les agressions subies par les personnels. L'objectif est de mieux connaître les agressions subies dans les établissements en mettant en place des enquêtes régulières. Les victimes seront ainsi prises en charge dès le signalement de l'agression, suivies et accompagnées pour prévenir tous risques psychosociaux.* »